

COMPTE RENDU

Réunion d'information aux familles

Rentrée 2026 / 2027



MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026 - 19H

Salle Multi-Activités

Site Léo Lagrange Animation - Saint-Pierre-de-Chandieu

Un document pratique pour retrouver les principales informations présentées lors de la réunion.

1. Le site et son organisation

Une gestion dans le cadre d'une Délégation de Service Public

Le site enfance de Saint-Pierre-de-Chandieu est géré par Léo Lagrange Animation dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) confiée par la commune. Cette délégation couvre la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2028.

Dans ce cadre, Léo Lagrange Animation assure l'organisation et le fonctionnement des différents accueils proposés aux enfants et aux familles, dans le respect du cadre fixé avec la collectivité et de la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs.

Un même site, plusieurs temps d'accueil

Le site de Saint-Pierre-de-Chandieu accompagne les enfants et les familles tout au long de l'année à travers plusieurs temps d'accueil :

-  Le périscolaire, avant et après l'école, uniquement pour les enfants en élémentaire ;
-  Les mercredis, 3-11 ans, au centre de loisirs ou à la section sport ;
-  Les vacances scolaires, 3-11 ans, avec des programmes spécifiques à chaque période ;
-  Les séjours, organisés à différents moments de l'année.

Chaque temps possède son propre fonctionnement, ses modalités d'inscription et son organisation, détaillés dans la suite de ce compte rendu.

Une direction organisée autour de référents identifiés

Afin de faciliter les échanges avec les familles et le fonctionnement quotidien du site, l'organisation repose sur un directeur de site et des référents identifiés pour chaque secteur.

Le directeur de site assure le pilotage général de la structure : organisation globale, suivi administratif et financier, coordination des équipes, partenariats et relations institutionnelles.

Les référents assurent le suivi opérationnel de leur secteur et constituent les interlocuteurs privilégiés des familles pour les inscriptions, annulations, questions de fonctionnement ou situations rencontrées au quotidien.

Vos interlocuteurs

DIRECTION DU SITE - CLÉMENT COUTINHO

Fonctionnement général du site, aspects administratifs et financiers, partenariats et demandes institutionnelles.

✉ enfancespc@leolagrange.org

PÉRISCOLAIRE - LOTFI DRAIDI

Interlocuteur privilégié pour les accueils périscolaires du matin et du soir : inscriptions, annulations, fonctionnement et organisation.

✉ enfancespc@leolagrange.org | ☎ 07 60 03 26 50

MERCREDIS & VACANCES - OCÉANE BORDET

Interlocutrice privilégiée pour les mercredis et les vacances scolaires : inscriptions, annulations, fonctionnement et organisation.

✉ enfancespc@leolagrange.org | ☎ 07 60 03 26 71

2. Le péricolaire

Le matin

- Accueil au centre de loisirs de 7h00 à 8h20.
- Les enfants sont encadrés par les animateurs puis accompagnés dans la cour de l'école.
- Les inscriptions sont ouvertes sur l'ensemble de l'année et peuvent être réalisées selon les besoins des familles.

Le soir

- Accueil de 16h30 à 18h20.
- Étude surveillée de 16h30 à 17h30 dans l'école. Départ au portail à 17h30. Si aucun parent n'est présent, l'enfant rejoint le centre de loisirs sans surcoût et sans inscription supplémentaire.
- Ateliers / temps libre : départs possibles à partir de 17h selon le lieu de l'atelier. Pour les ateliers, il est conseillé de privilégier un départ plus tardif afin que l'enfant profite pleinement de la séance.

AUCUN DÉPART AVANT 17H SANS DEMANDE ANTICIPÉE

Pour une sortie exceptionnelle avant 17h :

- mot dans le carnet dès le matin à destination de l'enseignant ; OU
- mail adressé au centre avant midi.

Sans information transmise dans les délais, l'enfant reste pris en charge, même si une personne se présente au portail.

Ouverture des inscriptions pour les ateliers du soir à partir du vendredi 11 septembre 2026.

3 MODES D'INSCRIPTION

ÉTUDE SURVEILLÉE :

Inscription à la période.

Réouverture des inscriptions sur chaque première semaine de vacances pour la période suivante.

ACTIVITÉ SPORTIVE et TEMPS LIBRE :

Inscription en flux constant.

Ces ateliers sont ouverts du 11/09 à la fin de l'année scolaire et peuvent être réservés jusqu'à 48h avant le jour souhaité, au fur et à mesure de l'année.

AUTRES ATELIERS (cuisine, jardin, carnaval, etc...) :

Inscription à l'année afin de favoriser l'assiduité, la progression et l'aboutissement des projets.

Exemple :

Dès le 11/09, jour des réservations, il est possible, par exemple, de réserver l'atelier danse.

Si cet atelier est réservé, alors l'enfant sera automatiquement inscrit en danse jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il ne sera pas nécessaire de faire une nouvelle inscription dans l'année.

➤ **Sur la page suivante, vous trouverez la programmation, jour par jour, des ateliers pour le péricolaire soir 2026/2027.**

3. Les mercredis

HORAIRES D'ACCUEIL

7h45-9h00 • 11h45-12h00 • 13h30-14h00 • 17h00-18h20

- Les enfants peuvent être accueillis au centre de loisirs ou participer à la section sport selon leur inscription.
- Les réservations des mercredis sont accessibles sur l'ensemble de l'année.
- Les plannings sont notamment diffusés sur le site internet.

Répartition des enfants dans les groupes :

- Petite Section
- Moyens / Grands
- CP – CE1 – CE2
- CM1
- CM2

Fonctionnement Section Sport :

- Les enfants sont accueillis avant 8h30 au centre de loisirs, ou à partir de 8h30 directement au gymnase.
- L'inscription au sport du matin est réalisée à l'année.
- À midi, les enfants inscrits au repas rejoignent le centre. Les enfants sans repas sont récupérés directement au gymnase.

Une journée type – mercredi :

Horaires	Déroulement
7h45 - 9h00	Accueil échelonné - activités libres : jeux, dessins, lecture, échanges...
9h00 - 11h45	Activités du matin selon le planning
11h45 - 13h00	Repas - organisation en DEUX SERVICES
13h00 - 14h00	Temps calme / temps libre
14h00 - 16h30	Activités de l'après-midi selon le planning
16h30 - 17h00	Goûter
17h00 - 18h20	Départs échelonnés - activités libres : jeux, dessins, lecture, échanges...

LE MERCREDI : DEUX SERVICES DE REPAS

Le déjeuner est organisé en deux services afin de proposer un temps de repas plus adapté et plus agréable pour les enfants.

1^{er} service de 11h30 à 12h30.

2nd service de 12h30 à 13h30.

4. Les vacances scolaires

- Accueil à la journée complète.
- Le fonctionnement général de la journée reprend les grands principes des mercredis.
- Les programmes et informations pratiques sont communiqués aux familles avant chaque période.

Une journée type – vacances :

Horaires	Déroulement
7h45 - 9h00	Accueil échelonné - activités libres
9h00 - 11h45	Activités du matin selon le planning
11h45 - 13h00	Repas - UN SEUL SERVICE
13h00 - 14h00	Temps calme / temps libre
14h00 - 16h30	Activités de l'après-midi selon le planning
16h30 - 17h00	Goûter
17h00 - 18h20	Départs échelonnés - activités libres

Ouverture des réservations :

Période	Ouverture des réservations (période d'ouverture sur une semaine, du lundi au vendredi)
Vacances d'automne	Lundi 21 septembre 2026
Vacances de fin d'année	Lundi 23 novembre 2026
Vacances d'hiver	Lundi 18 janvier 2027
Vacances de printemps	Lundi 15 mars 2027
Vacances d'été	Lundi 7 juin 2027

5. Les séjours 2026 / 2027

Séjour	Dates	Public	Places	Inscription par mail à partir du
❄️ Séjour hiver	15 au 19 février 2027 : 5 jours	CM1 / CM2	16	18 janvier 2027
☀️ Séjour été n°1	12 au 16 juillet 2027 : 5 jours	CM1 / CM2	16	15 mars 2027
☀️ Séjour été n°2	20 au 22 juillet 2027 : 3 jours	CP / CE1 / CE2	12	15 mars 2027

✉ INSCRIPTIONS AUX SÉJOURS

Les inscriptions aux séjours se font par mail : enfancespc@leolagrange.org

6. Santé, sécurité et cadre éducatif

PAI - Projet d'Accueil Individualisé

Lorsqu'un enfant dispose d'un PAI, la structure doit en être informée et disposer des documents, traitements et matériels nécessaires à sa bonne prise en charge. **Toute évolution de la situation de l'enfant doit être signalée.**

Pour toute situation nécessitant des précisions ou un accompagnement particulier, les familles sont invitées à contacter la direction du site.

SÉCURITÉ

L'équipe prend toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis. Toute situation particulière est traitée en lien avec la famille et, lorsque cela est nécessaire, avec les interlocuteurs compétents.

Le permis à points

Chaque enfant débute l'année avec un capital de **10 points**. Le dispositif constitue un outil éducatif destiné à responsabiliser l'enfant et à poser un cadre commun.

À chaque retrait de points, les parents sont informés par mail.

Situation	Retrait
Manque de respect envers l'adulte	- 6 points
Bagarre	- 4 points
Jeux dangereux	
Vulgarité	- 3 points
Non-respect des consignes	
Non-respect du matériel	- 2 points

QUE SE PASSE-T-IL À 0 POINT ?

1. Lorsque les 10 points sont intégralement perdus, les parents sont convoqués par le centre de loisirs. Le rendez-vous est assuré par les référents du centre de loisirs.
2. À l'issue de cet échange, un nouveau capital de 10 points est attribué. Le permis à points de l'enfant « recommence à 0 ».
3. Si ce second capital est à nouveau intégralement perdu, une exclusion de l'accueil pourra être prononcée. Les parents seront convoqués par le directeur de site. Une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

Le permis à points est un outil éducatif commun au centre de loisirs Léo Lagrange et au service municipal en charge de la pause méridienne les jours d'école.

Afin de garantir une cohérence éducative entre les différents temps de la journée, les mêmes règles et le même barème sont appliqués par les deux services.

Toutefois, les deux dispositifs restent indépendants : chaque enfant dispose d'un permis à points pour le centre de loisirs et d'un permis à points distinct pour la pause méridienne.

Ainsi, la perte de points sur l'un des temps d'accueil n'entraîne pas de retrait de points sur l'autre.

7. Communication avec les familles

- **Portail Famille :**

Réservations et démarches liées aux inscriptions.

- **Site internet :**

Informations générales, actualités, programmes et événements.

- **Page Facebook :**

Actualités et informations du site.

- **Application Kidizz :**

Outil actuellement en cours de développement. Sera utilisé pour la diffusion de photos/vidéos des enfants.

- **Réseaux municipaux :**

Relais complémentaire des informations.

POUR CONTACTER L'ÉQUIPE : MAIL OU TÉLÉPHONE

1. Direction du site - Clément COUTINHO : enfancespc@leolagrange.org

2. Périscolaire - Lotfi DRAIDI : enfancespc@leolagrange.org / 07 60 03 26 50

3. Mercredis & vacances - Océane BORDET : enfancespc@leolagrange.org / 07 60 03 26 71

IMPORTANT - À NE PLUS UTILISER :

Le 04 72 48 06 22 est HORS SERVICE :

Merci de ne plus appeler ce numéro. Ce numéro n'est plus attribué. Les communications ne pourront pas arriver jusqu'à nous.

Le Portail Famille n'est PAS un outil de communication avec l'équipe :

Pour toute question, modification, annulation ou information : utilisez le MAIL ou le TÉLÉPHONE du référent concerné.

Pour toute autre démarche : Transmission de documents, ajout de nouvelle personne, etc ... merci d'utiliser le MAIL du centre de loisirs.

8. Le Comité des Usagers

Le Comité des Usagers est un espace d'échange régulier entre les familles, les professionnels du centre et les représentants institutionnels.

Il permet d'instaurer un dialogue direct et transparent et de faire participer les usagers à la vie du centre de loisirs.

- Donner des retours sur les activités proposées et échanger avec l'équipe.
- Proposer des idées concrètes et des améliorations.
- Représenter les usagers et contribuer à certaines décisions.
- Échanger notamment sur les horaires, les activités et sorties, les aménagements ou les projets ponctuels.
- Certaines propositions peuvent être soumises au vote et, si nécessaire, appuyées par des sondages auprès des enfants ou des familles.

ENVIE DE PARTICIPER ?

Inscription au Comité des Usagers par mail : enfancespc@leolagrange.org

9. Décisions et suites données

MERCREDIS

Possibilité d'accueil à partir de 16h55, dans la mesure du possible, sous réserve du bon fonctionnement de l'accueil et cela dépendra du programme d'activités prévu.

ACCUEIL DES MATERNELLES

Face au nombre important de demandes, une création / adaptation de poste est engagée et des démarches sont menées auprès des services compétents de l'État afin d'étudier une augmentation de la capacité d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Les familles seront informées dès qu'une évolution pourra être confirmée.

L'essentiel à retenir

LES POINTS CLÉS

Pour contacter l'équipe : mail ou téléphone du référent concerné.

Le 04 72 48 06 22 est hors service.

Le Portail Famille sert aux réservations, pas à contacter l'équipe.

Aucun départ du périscolaire du soir avant 17h sans demande anticipée.

Les réservations des mercredis sont accessibles sur l'année.

Les inscriptions aux séjours se font par mail.

Des démarches sont en cours concernant l'augmentation de la capacité d'accueil des maternelles.

Merci aux familles présentes pour leur participation et la qualité des échanges.